

UN COLLOQUE DU GIRCOR

« LES COMITES D'ETHIQUE EN EXPERIMENTATION ANIMALE SITUATION EN FRANCE EN 2005 »

FACULTE DE PHARMACIE PARIS 5 – 27 OCTOBRE 2005

En France les comités d'éthique appliquée à l'expérimentation animale sont présents auprès de tous les chercheurs. L'activité des comités de la recherche privée est coordonnée par le Grice, commission du Gircor. L'activité des comités d'éthique régionaux de la recherche publique est animée par les vingt présidents de comités. Ce réseau régional est complété par des comités locaux.

Aujourd'hui la réglementation nationale et européenne s'intéresse au champ d'activité des comités d'éthique. Ainsi un comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale a été créé en France le 22 mars 2005. De même la directive européenne 86/609 est dans une phase de révision qui pourrait aboutir à une obligation d'évaluation éthique des protocoles expérimentaux.

Le Gircor a donc décidé d'organiser sous le haut patronage du ministère chargé de la Recherche, le 27 octobre 2005 à Paris, un colloque qui a réuni des représentants de tous les comités d'éthique français, des ministères concernés et de la recherche publique et privée pour mettre en commun les expériences et les besoins, et tracer les voies de progrès.

Les interventions des différents orateurs ont confirmé la cohérence des structures de comités en place qu'elles soient régionales, institutionnelles ou locales, ainsi que la grande homogénéité dans les objectifs, les principes ou les modes de fonctionnement.

Le comité d'éthique est aujourd'hui une structure intégrée à la recherche française. Il permet de garantir le respect du principe des 3R dans les protocoles expérimentaux.

Néanmoins, les débats ont fait apparaître le besoin de reconnaissance et de définition des comités d'éthique par l'autorité administrative. Le très riche contenu informatif du colloque aidera sans nul doute les ministères concernés et le comité national de réflexion éthique dans cette tâche qui est à l'ordre du jour.

Les débats ont fait aussi apparaître le besoin de disposer d'un référentiel d'évaluation des protocoles qui soit commun aux comités et aux représentants de l'administration. Ce référentiel va être rédigé par l'ensemble de la communauté scientifique française et sera présenté aux autorités compétentes. Le Gircor assurera la coordination de ce travail.